

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

~~~~~

**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

~~~~~

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA,  
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Monsieur Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
Monsieur André LABARTHE, Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Monsieur Jacques NAYA,  
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

**Délégations de vote :**

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH,  
Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,  
M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.

**REÇU**

le 26 NOV. 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

~~~~~

**13 - SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE C 306,  
QUARTIER SOEIX**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que, dans le cadre du permis de construire n° 64 422 14L0001 de Monsieur Lucien SUHAS, il est nécessaire d'instaurer une servitude de passage au profit du pétitionnaire afin qu'il puisse accéder au terrain aménagé.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la création d'une servitude de passage sur la parcelle C 306.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes et signer tous les actes nécessaires à l'établissement de cette servitude.
- **DECIDE** que les travaux nécessaires à la création de cette servitude et son entretien seront à la charge du demandeur.
- **DECIDE** que les frais inhérents à cet acte seront à la charge du demandeur.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-Marie le 23 novembre 2015.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 28/ 11/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

